

Enquête publique



Projet de SCoT arrêté le 30 juin 2025

Enquête publique prescrite par arrêté du 14 octobre 2025

Dossier administratif

Comportant notamment des délibérations et le bilan de concertation relatifs à la présente procédure d'élaboration du SCoT ainsi que l'arrêté ordonnant l'ouverture de l'enquête publique.

SOMMAIRE

- **Délibération du Comité syndical du SCOTAT en date du 30/06/2025 ayant tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de SCOT.**
- **Bilan de la concertation mise en œuvre dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT.**
- **Arrêté du Président du SCOTAT en date du 14 octobre 2025 ordonnant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise.**
- **L'ordonnance n°25000104/67 en date du 03/10/2025 de Madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Monsieur Jean ANNAHEIM en qualité de Président de la commission ; ainsi que de Monsieur Laurent MULLER et Mme Yanina ISUANI en qualité de membres de la commission, et Monsieur Alain GERRIET commissaire enquêteur suppléant.**
- **Délibération du Comité syndical du SCOTAT en date du 27/03/2023 ayant prescrit l'élaboration du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise et définit les objectifs de cette élaboration ainsi que les objectifs et modalités de la concertation ;**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
POUR LE SCHÉMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE (SCOTAT)

Séance du Lundi 27 mars 2023 - 18h00

2023-007

Sous la présidence de M. Roger SCHREIBER

Ont assisté à cette séance :

M Roland BALCERZAK, M Jérémie BARILLARO, M Fabrice CERBAI, M Marc FERRERO, Mme Clémence POUGET, M Patrick RISSER, M Arnaud SPET

Vice-Présidents,

M Rémy DICK, M Jérôme DEVELLE, M Pierre KOWALCZYK, M Maurice LORENTZ, M Olivier POSTAL

Assesseurs,

M Jean-Jacques BOURSON, M Denis CENTOMO, Mme Isabelle CORNETTE, Mme Marie-Laurence HERFELD, M Michel HERGAT, M Marc LUCCHINI, M Bernard VEINNANT, M. Pierre ZENNER

Délégués,

Ont donné procuration :

M Jean-Marie COLIN à M Bernard VEINNANT

M Alain PIERROT à M Jérôme DEVELLE

M Bernard ZENNER à M Michel HERGAT

Etaient excusés :

M René ANDRE, M Claude BOCEK, M Armel CHABANE, M Gilles DESTREMONT, M Jean-Paul DOR, M Serge JURCZAK, Mme Angèle KASPAR-COTRUPI, M Jean-François MEDVES, M Patrick PERON, Mme Sylvie SCHUTZ, M Pierre TACCONI

Assistaient en outre :

M Thierry CARRE, Directeur Général du SCOTAT

Mme Sonia BREH – Assistante administrative du SCOTAT

M Didier DELZOR – Bureau d'études Projet

Accusé de réception en préfecture
057-200022010-20230327-2023-007-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations
Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées 27/03/2023, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale du 06 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

Point 6 : Elaboration du Schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération Thionvilloise (SCOTAT)

Par délibération du 24/02/2020, le Syndicat Mixte du SCOTAT avait approuvé la révision du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise intégrant le Bouzonvillois au périmètre de ce document d'urbanisme.

Cependant, dans une décision du Tribunal Administratif de Strasbourg du 12/01/2023, la délibération approuvée a été annulée.

Dans ce contexte, et après que le Syndicat Mixte ait fait appel de cette décision dans une requête déposée le 10/03/2023, il est à présent proposé au Comité Syndical d'engager une nouvelle procédure d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération Thionvilloise.

Document intégrateur, le SCOT aura pour objectif de fixer la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour répondre notamment aux défis des transitions écologiques, climatiques, énergétiques ; et aux grands enjeux connus par notre bassin de vie transfrontalier en matière de mobilité et d'économie.

Il s'agira aussi de prendre en considération la loi du 22/08/2021 dite « Loi Climat et Résilience » qui développe des principes importants tant en termes de limitation de l'artificialisation des sols et des consommations foncières que dans le domaine de la lutte contre le changement climatique.

Le contenu du SCOT sera fondé sur trois domaines principaux :

- Activités économiques, artisanales, commerciales, logistiques, agricoles et forestières
- Offre de logement et d'habitat renouvelé, état de la vacance, implantation des grands équipements et services, organisation des mobilités, promotion et développement des énergies renouvelables
- Transition écologique et énergétique, lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, prévention des risques majeurs naturels et industriels, préservation et valorisation des paysages, de la biodiversité et des ressources naturelles

La démarche de construction du nouveau SCOT fera l'objet d'une concertation de la population, celle-ci étant informée de l'évolution du projet au fur et à mesure de son avancement. Par ailleurs, l'expression des habitants, des associations ou de toute autre personne concernée sera recherchée qu'il s'agisse de suggérer des objectifs ou des orientations, ou encore de formuler des avis sur les analyses rendues ou les orientations envisagées. Dans cet objectif, il est proposé :

- D'ouvrir, au siège du Syndicat Mixte et dans chacune des Communautés de communes ou d'agglomération membres, un dossier de concertation consultable par le public et actualisé au fur et à mesure de l'avancement des études, accompagné d'un registre ou d'une urne destinée à recueillir les observations éventuelles du public.
- De tenir des réunions publiques, pouvant être associées à une exposition, organiser aux moments importants de l'évolution du dossier et en particulier sur :
 - Le projet de diagnostic
 - Le projet d'aménagement stratégique (PAS)
 - Avant l'adoption des dispositions du Document d'orientations Opérationnelles (DOO)
- De réaliser une information périodique sur l'avancement des études et la mise en œuvre de la concertation dans les médias (journaux, revues, publications locales notamment le site internet du SCOTAT)

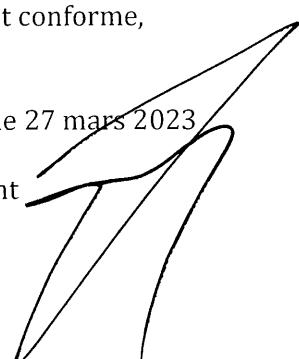
Le Comité Syndical

- *Donne un avis favorable sur le lancement de la procédure d'élaboration du SCOTAT*
- *Les modalités de concertation proposées et, en cas d'accord, il :*
 - *Charge Monsieur le Président ou son représentant, après avis du Bureau, de mettre en œuvre les modalités de la concertation et de procéder, si besoin, à toute mesures appropriées*
 - *Sollicite toute subvention, dotation, ou concours financiers permettant d'atténuer les dépenses du Syndicat Mixte, correspondant à cette démarche ainsi qu'à la mise en œuvre des modalités de la concertation*
 - *Autorise le lancement d'une consultation adaptée permettant, après appel d'offres, de sélectionner un bureau d'études chargé de conduire cette mission.*

Pour extrait conforme,

Thionville le 27 mars 2023

Le Président




EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
POUR LE SCHÉMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE (SCOTAT)

Séance du lundi 30 juin 2025 - 18h00

2025-010



Sous la présidence de M. Roger SCHREIBER

Ont assisté à cette séance :

M Roland BALCERZAK, M Jérémie BARILLARO, M Fabrice CERBAI, M Jean-Paul DOR,
M Marc FERRERO, Mme Clémence POUGET, M Arnaud SPET

Vice-Présidents,

M Jean-Jacques BOURSON, M Jérôme DEVELLE, M Pierre KOWALCZYK, M Maurice
LORENTZ,

Assesseurs,

M René ANDRE, M Jean-Marie COLIN, Mme Isabelle CORNETTE, Mme Marie-Laurence
HERFELD, M Michel HERGAT, Bernard VEINNANT, Bernard ZENNER, Pierre ZENNER

Délégués,

Ont donné procuration :

Mme Sylvie SCHUTZ à M Jérémie BARILLARO
M Serge JURCZAK à M Fabrice CERBAI
M Pierre TACCONI à M Arnaud SPET

Etaient excusés :

Claude BOCEK, Denis CENTOMO, Armel CHABANE, Gilles DESTREMONT, Rémy DICK, Mme
Angèle KASPAR-COTRUPI, Marc LUCCHINI, Jean-François MEDVES, Patrick PERON, Alain
PIERROT, Olivier POSTAL, Patrick RISSE,

Assistaient en outre :

M Thierry CARRÉ, Directeur Général du SCOTAT
Mme Sonia BREH - Assistante administrative du SCOTAT
Stéphane GODEFROY - AGAPE

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations
Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées 30/06/2025, les autres conditions
éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur
(Loi Municipale du 06 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

Point 1 : Approbation du bilan de la concertation du SCoT et arrêt du projet de SCoT

- ↳ Vu le Code Général des Collectivités ;
- ↳ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ↳ Vu le code de l'urbanisme ;
- ↳ Vu l'article R 143-7 du code de l'urbanisme disposant notamment que La délibération qui arrête un projet de schéma de cohérence territoriale peut simultanément tirer le bilan de la concertation, en application de l'article L. 103-6 ;
- ↳ Vu l'arrêté préfectoral en date du 25/10/2004 fixant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale, et mis à jour le 15/01/2009 ;
- ↳ Vu la délibération du Comité syndical du SCOTAT en date du 26/01/2010 ayant prescrit l'élaboration et les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale ainsi que définit les objectifs et modalités de la concertation ;
- ↳ Vu la délibération du Comité syndical du SCOTAT en date du 27/02/2014 ayant approuvé le SCOT ;
- ↳ Vu l'Arrêté préfectoral du 07/01/2017 par lequel Messieurs les Préfets de la Meurthe et Moselle et de la Moselle ont approuvé les statuts modifiés du SCOTAT actant la fusion des Communautés de Communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières et emportant de ce fait extension du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise au périmètre résultant de cette fusion ;
- ↳ Vu la délibération du Comité syndical du SCOTAT en date du 29/06/2017 ayant prescrit la révision du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise, approuvé le 27/02/2014 et défini les objectifs de cette révision ainsi que les objectifs et modalités de la concertation ;
- ↳ Vu la délibération du 24/02/2020 du Syndicat Mixte du SCOTAT ayant approuvé la révision du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise ;
- ↳ Vu la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg du 12/01/2023 annulant la délibération du 24/02/2020 du Syndicat Mixte du SCOTAT qui avait approuvé la révision du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise ci-avant ; et l'arrêt de la Cour d'Appel de Nancy en date du 21/03/2024.
- ↳ Vu la délibération du Comité syndical du SCOTAT en date du 27/03/2023 qui approuve le lancement de la procédure d'élaboration du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise et définit les objectifs et modalités de la concertation ;
- ↳ Vu la délibération du Comité syndical du SCOTAT en date du 09/12/2024 prenant acte du débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ;

- ↳ Vu la délibération du Comité Syndical du Scotat du 10 juin 2025 approuvant la modification du SRADDET
- ↳ Vu le Bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;
- ↳ Vu le Dossier du projet de SCOT prêt à être arrêté et annexé à la présente délibération, lequel est composé notamment du PAS, du DOO et des Annexes conformément au Code de l'urbanisme ;

¶¶¶

✚ **CONSIDERANT** les axes du Projet d'Aménagement Stratégique suivants et leurs déclinaisons dans le DOO :

Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans, sur la base des enjeux dégagés du diagnostic du territoire. Il fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.

Les orientations du PAS du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise s'articulent autour de 3 grands axes :

1. Un mode d'aménagement qui valorise les ressources, la qualité du cadre de vie et les nouvelles mobilités face au défi climatique et aux enjeux de grands flux transfrontaliers
2. Diversifier et innover dans l'offre résidentielle pour faciliter les différents parcours de vie, fidéliser les actifs et valoriser l'attractivité des centres urbains
3. Renforcer la reconnaissance du territoire en tant que destination économique, d'innovation et touristique

✚ **CONSIDERANT** le bilan de la concertation rappelé en séance par M. le Président et constatant que les mesures de concertation prévues ont été mises en œuvre tout au long de la démarche, qu'elles ont permis de mener la concertation avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester ;

✚ **CONSIDERANT** que la teneur des débats, avis et contributions exprimés lors de cette concertation montre que le public partage globalement les enjeux relevés dans le diagnostic du SCOT et que les choix retenus pour le projet sont pertinents, ces choix étant traduits par les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT et leur déclinaison dans le Document d'Orientation et d'Objectifs ;

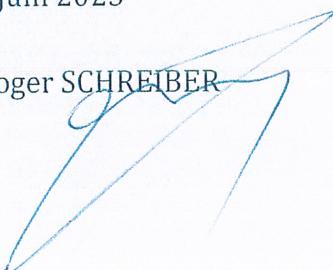
Le Comité Syndical, après en avoir débattu, et à l'unanimité

- **Approuve** le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération, concertation effectuée tout au long de l'élaboration du projet de SCOT de l'Agglomération Thionvilloise ;
- **Arrête** le projet de SCOT de l'Agglomération Thionvilloise, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** le Président du SCOTAT à prendre et à signer tous les actes de procédures prévus par le Code de l'urbanisme, notamment en vue de la mise en œuvre de l'enquête publique du SCOT ;
- **Rappelle** que :
 - la présente délibération accompagnée du projet de SCOT tel qu'arrêté, sera transmise pour avis conformément aux dispositions prévues par le Code de l'urbanisme, notamment aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-8 de ce Code, aux organismes mentionnés à l'article R 143-5 de ce Code, à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ainsi qu'à l'Autorité environnementale en application de l'article R 104-23 du Code de l'urbanisme.
 - à l'issue de ces consultations, le projet de révision du SCOT sera soumis à enquête publique conformément Code de l'urbanisme.
 - que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'affichage en conformité avec le Code de l'Urbanisme (R.143-7) dont notamment un affichage pendant un mois au Siège du SCOTAT, ainsi que dans chacune des communes couvertes par le SCOT de l'Agglomération Thionvilloise ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Thionville, le 30 juin 2025

Le Président - Roger SCHREIBER




*Schéma de Cohérence Territoriale
de l'Agglomération Thionvilloise*



Bilan de concertation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Syndical tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de SCoT de l'Agglomération Thionvilloise en date du 30 juin 2025

Sommaire

3.3. LA REALISATION DU DOO

26

1 PROPOS INTRODUCTIF	3
2 CONCERNANT LES MODALITES TRANSVERSALES DE CONCERTATION ET LEUR RESPECT FACTUEL	5
2.1 BILAN PAR MODALITES	6
2.1.1. Presse	6
2.1.3. Un dossier de concertation accompagné d'un registre	12
2.1.3. Une campagne d'exposition en ligne	12
Tenue de réunions publiques	15
2.2. BILAN PAR ACTEURS	23
Les élus communaux et intercommunaux	23
Les Personnes Publiques Associées	23
La société civile par le biais du Conseil de développement	23
La population, y compris les associations locales	23
3 PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS ET CONTRIBUTIONS	24
3.1. ENJEUX ET DIAGNOSTIC	25
3.2. ENJEUX ET PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE	26

1 Propos introductif

Les modalités de concertation permettant au public d'accéder et de contribuer aux travaux de l'élaboration du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise ont été définies lors de la délibération du 27 mars 2023, prescrivant l'élaboration du SCoT :

« La démarche de construction du nouveau SCOT fera l'objet d'une concertation de la population, celle-ci étant informée de l'évolution du projet au fur et à mesure de son avancement. Par ailleurs, l'expression des habitants, des associations ou de toute autre personne concernée sera recherchée qu'il s'agisse de suggérer des objectifs ou des orientations, ou encore de formuler des avis sur les analyses rendues ou les orientations envisagées. Dans cet objectif, il est proposé:

- D'ouvrir, au siège du Syndicat Mixte et dans chacune des Communautés de communes ou d'agglomération membres, un dossier de concertation consultable par le public et actualisé au fur et à mesure de l'avancement des études, accompagné d'un registre ou d'une urne destinée à recueillir les observations éventuelles du public.
- De tenir des réunions publiques, pouvant être associées à une exposition, organiser aux moments importants de l'évolution du dossier et en particulier sur :
 - Le projet de diagnostic
 - Le projet d'aménagement stratégique (PAS)
 - Avant l'adoption des dispositions du Document d'orientations Opérationnelles (DOO)
- De réaliser une information périodique sur l'avancement des études et la mise en œuvre de la concertation dans les médias (journaux, revues, publications locales notamment le site internet du SCOTAT »

Ainsi les mesures de concertation prévues ont été mises en œuvre de manière effective tout au long de la démarche et ont permis de mener la concertation avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester.

2 Concernant les modalités transversales de concertation et leur respect factuel

Thionville

THIONVILLE

Avec 42 914 habitants, la ville s'approche de son record de 1975

Jean-Michel Cavalli



La ville est engagée sur une dynamique positive en matière démographique. Ce qui fait les affaires de la municipalité.
Photo Philippe Neu

Le dernier recensement de la population thionvilloise, orchestré par l'Insee, fait état, au 1^{er} janvier 2021, de 42 914 habitants. La ville renoue ainsi avec son niveau record de 1975. Ce regain démographique concrétise la politique d'urbanisme menée par la majorité municipale.

Son « hôtel de ville, refait à neuf, affiche une mine resplendissante. Lui-même a bonne mine en cette fin d'année exaltante. Sur son bureau, une pochette, dodue comme une dinde de Noël, renferme les dossiers d'investissements à venir. Pierre Cuny a le mot "record" qui ne cesse de revenir en bouche : « [On va investir plus de 40 M€ en 2024](#), c'est un record », rappelle-t-il.

Puis il embraye sur l'affluence « record » qui gamira, le 7 janvier prochain, le stade Saint-Symphorien, à Metz, cadre étoilé du [32^e de finale de la Coupe de France opposant l'Olympique de Marseille à Thionville-Lusitanos](#). La perspective le fait frémir. Tout comme celle de dévoiler, au grand public, le dernier recensement de l'Insee.

• « Un seuil historique »

Ici aussi, il est question de dépasser un record remontant au siècle dernier. Au 1^{er} janvier 2023 – dans les faits au 1^{er} janvier 2021, les chiffres de l'Insee ont toujours deux années de retard –, la population municipale à Thionville s'élevait à 42 163 habitants. Une donnée

complétée par la caste dite de la "population comptée à part" (les étudiants, les propriétaires de résidences secondaires, etc.), composée de 751 personnes : « Cela représente au total 42 914 habitants, on renoue donc avec le seuil historique de 43 000 habitants de 1975. C'est extraordinaire », s'extasie le maire. C'était prévisible, aussi.

De longue date, Pierre Cuny prophétisait ce regain démographique, socle de sa mandature. [Mais jusque très récemment](#), les chiffres ne lui donnaient pas raison. Au-delà du décalage du mode de calcul de l'Insee, renouer avec une dynamique positive relève d'un processus long à se dessiner : « À notre retour aux affaires en 2014, le comptage faisait état de 41 000 habitants. Les années qui ont suivi, on a perdu des habitants. On prenait alors en pleine face les effets de la politique de logements de nos prédecesseurs, avance-t-il. Sur le mandat 2008-2014, on ne retrouvait que 180 créations de logements par an. Le rythme était bien trop faible... »

• Recettes fiscales en hausse

Il fallait inverser cette tendance, « car une ville qui perd ses habitants, c'est comme un hôpital qui perd sa maternité, elle se meurt », diagnostique l'ancien chef de service à l'hôpital Bel-Air de Thionville. Construire, bâtir, quitte à passer pour un "bétonneur" pour ses plus vifs opposants, demeure le fil rouge de son action municipale. La pierre, plus qu'une valeur refuge pour cette majorité, est plutôt un levier financier qui lui permet d'assouvir ses ambitions : « Cette hausse de la population se traduit, en effet, par une hausse annuelle de taxes foncières de l'ordre de 250 000 à 300 000 € ».

Le cercle lui paraît vertueux, d'autant que cette première phase d'urbanisation, avec 1 600 logements nouveaux créés sur la partie ouest de la ville, permettrait d'adoucir l'étreinte de la spéculation foncière. Sur un ton cette fois très politique, il conclut en ces termes : « Ceux qui me reprochent de construire sont ceux qui me disent, aujourd'hui, que je ne construis pas assez... Faire de la politique, c'est avoir une vision, et la nôtre est très claire. » À savoir [parvenir à 50 000 habitants en 2030](#). Un sacré... record en vue.

Vallée de la Fensch

VALLÉE DE LA FENSCH

Statistiques de l'Insee : la vallée a gagné 1 000 habitants en six ans

Olivier Jarrige



Le problème de Nilvange est connu : des logements vétustes, peu attractifs, avec une population vieillissante. Photo Armand Fliehr

Les données de l'Insee sur la population en 2021 viennent de tomber. La bonne nouvelle ? La Vallée de la Fensch gagne toujours des habitants, pour approcher les 70 000. La mauvaise ? Cette croissance démographique ne profite qu'à la moitié de l'aggo, autour de Fameck, Uckange et Hayange.

Qu'est-ce que ça change, dix habitants en plus ou en moins ? Pour les riverains de certaines communes, pas grand-chose. Pour les élus, les urbanistes, les investisseurs immobiliers, les économistes et les géographes, les aménageurs et les services publics, c'est l'une des données les plus importantes de la vie d'une ville. Toute l'économie et la vie sociale d'une commune s'appuient sur cette donnée essentielle : la démographie. Une ville en pleine croissance, même limitée, mesurée, programmée, et c'est la promesse d'une dynamique sociale, de rentrées fiscales (et parfois des dotations) supplémentaires et d'une vitalité de l'économie locale. Au contraire, un déclin régulier interroge, oblige à des politiques de rénovation, à des investissements publics.

Dans la Vallée de la Fensch, subsiste l'ombre de la sidérurgie et des Trente Glorieuses. Nilvange a perdu la moitié de sa population en soixante ans (de 9 300 à 4 400), Algrange un tiers (de 9 000 à 6 000), [Hayange, touchée plus tard, seulement un quart \(de 19 000 à 16 000\)](#). Aujourd'hui, tout l'enjeu pour une commune est de réussir sa remontada démographique. Dans

l'aggo, cinq villes tirent leur épingle du jeu.

• 5 gagnantes

[Portée par la demande, Ranguevaux a décollé](#) d'1,22 % par an (7,32 % sur six ans, à 883 habitants). Fameck est passée de 13 814 habitants à 14 798, soit une croissance de 1,15 % par an, de 6,90 % au total. Uckange en avait 6 633 en 2015, elle en compte 6 976 début 2021. Soit + 0,84 %, + 5 % sur six ans.

Neufchef gagne 64 habitants. Cela fait certes 10 par an, mais à son échelle, c'est + 0,41 % par an, + 2,46 % sur la période, pour un total de 2 621 habitants. Hayange, 4^e sur le podium, est à 15 968 habitants (+ 0,33 % par an, 2 % en six ans), grâce à ses 310 nouveaux résidents.

• 3 perdantes

Dans ce paysage, Knutange et Florange restent stables sur la période. La première perd seulement 5 habitants, la seconde 55, soit 9 par an. Au 1^{er} janvier 2021, Knutange avait 3 202 habitants et Florange 11 869. Le trio de queue, en revanche, est constitué d'Algrange, de Serémange-Erzange et surtout de Nilvange. Avec un repli de 0,23 % par an, Algrange affiche 6 087 habitants au 31 décembre 2020. Serémange-Erzange a perdu 169 personnes (-0,66 %), et se contente de 4 174 habitants. _

[Nilvange, comme en 2020, ferme la marche.](#) En six ans, elle a perdu 402 habitants, pour afficher 4 394 résidents début 2021. C'est un taux de -1,45 %, soit 8,70 % sur six ans.

Préoccupant, même si les causes en sont connues : des logements vétustes, une population vieillissante, des copropriétés moins recherchées, un foncier absent. [Plombée par la loi SRU, Nilvange joue son avenir dans sa capacité à inverser la courbe.](#)

+1 046 C'est la différence entre les 5 villes en croissance (Fameck, Ranguevaux, Uckange, Hayange et Neufchef) et les communes en repli (Florange, Algrange, Knutange, Serémange et Nilvange). Soit +1763 d'un côté, -717 de l'autre. Le Val de Fensch comprenait 67754 habitants début 2021.

undefined - vendredi 5 janvier 2024

Pays-Haut Val d'Alzette

PAYS-HAUT VAL D'ALZETTE

La croissance démographique parmi les meilleures du Grand Est

Damien Golini



À Michéville, sur la commune d'Audun-le-Tiche, des centaines de logements ont été construits pour accueillir de nouveaux habitants. Photo Philippe Neu

Les villes et villages de la communauté de communes du Pays-Haut Val d'Alzette continuent d'attirer de nouveaux habitants. Aidés par un solde migratoire positif, ils ont gagné plus de 1 300 habitants entre 2015 et 2021, soit une hausse de 5 %. Très encourageant, mais encore en deçà des projections les plus optimistes.

Comme chaque année fin décembre, [l'Insee a publié les données démographiques de toutes les communes de France](#). Un document qui mentionne aussi l'évolution du nombre d'habitants sur six ans.

Dans un territoire lorrain marqué par de fortes disparités démographiques, [le Pays-haut Val d'Alzette tire une nouvelle fois son épingle du jeu](#) en affichant une progression remarquable. Sur la période 2015-2021, le territoire de la communauté de communes a attiré 1 372 habitants. Au 1er janvier 2021, il comptait 29 351 âmes, contre 27 979 au 1er janvier 2015, soit une augmentation de 5 % en six ans (+0,09 % en Moselle, -0,2 % pour les quatre départements lorrains). L'augmentation annuelle s'établit à près de 1 %.

• Thil : une hausse de 15 % en six ans !

Dans le détail, [ce sont les communes frontalières qui tirent la moyenne vers le haut](#). La population d'Audun-le-Tiche augmente de 6,3 % sur la période pour s'établir à 7 180 habitants. Villerupt suit de près avec +5 % d'habitants (10 069 personnes) tout comme Ottange (+4,8 % et 3 065 habitants). Autres communes situées le long de la frontière, Rédange (+5 %) suit le

rythme tandis que Russange se stabilise autour de 1 262 habitants (+0,3 %).

Thil est l'exception qui confirme la règle : la commune n'est pas située sur la frontière mais elle poursuit son explosion démographique : +15 % en six ans, soit 257 habitants de plus en 2021 par rapport à 2015 ! Le fruit d'une volonté municipale, qui s'est traduite par le lancement de multiples programmes immobiliers entre 2016 et 2020.

Derrière, Aumetz gagne 77 habitants (+3,3 %) tandis que Boulange est en queue de peloton : la commune, plus rurale et excentrée, [continue de perdre des habitants : 51 entre 2015 et 2021, soit une baisse 2 % sur la période](#).

• En deçà des projections

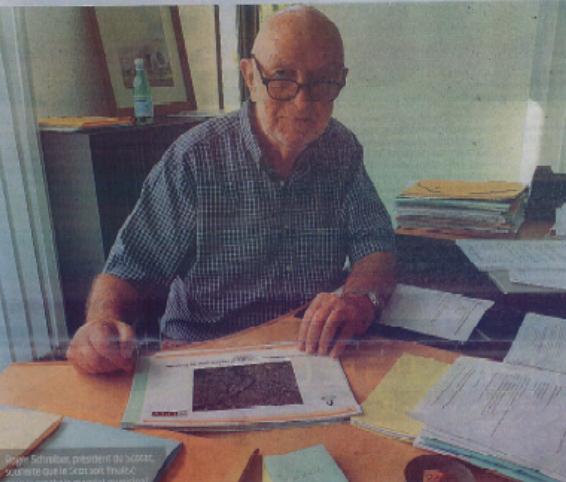
La croissance démographique du Pays-haut est l'une des meilleures dans le Grand-Est. Ce dynamisme positif est tiré par l'attractivité du Luxembourg, qui attire par-delà nos frontières. Ainsi, entre 2008 et 2018, Villerupt est la ville de France (comprise entre 5 000 et 20 000 habitants) [où le nombre d'immigrés a le plus augmenté, juste devant Audun-le-Tiche](#). Si ces chiffres incitent à l'optimisme, ils restent en deçà des projections les plus optimistes. [Le plan stratégique opérationnel de l'Opération d'Intérêt National \(OIN\) Alzette-Belval](#) (construction de 8 300 logements en quinze ans sur le territoire), s'appuie sur un « quasi-doublement de la population [par rapport à 2011] » à l'horizon 2035. Cela porterait le nombre d'habitants à près de 50 000. Les prévisions disent autre chose : selon l'Agape, le territoire en comptera 35 000 en 2040.

Moselle-Nord / URBANISME

Le Scot, c'est pour quand ?

Suite à la décision de la COUR ADMINISTRATIVE DE NANCY, l'agglomération thiernoise a vu son SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL (Scot) définitivement ANNULÉ EN AVRIL 2024. Le territoire doit faire sans. Le travail a repris pour en établir un nouveau DICI FIN 2025.

Temps masqué
C'est un temps dans lequel il y a un positionnement en commun de numéralisées spécifiées liées à la proximité avec le locutif. C'est le temps dont une partie importante des racines de l'argument, alors que certains d'entre eux peuvent aussi une progression de dématérialisation assez importante. À l'heure de l'argumentation, on ne l'écrit pas mais on peut le positionner au moyen de dématérialisation.



**L'info
en plus**
**QU'EST-
CE QUE
LE SCOT**

Avant même que le Souvenir à l'Échelle de la Société soit le document de référence qui établit le projet d'un terminal dans son ensemble, on travaille sur la cohérence des différentes modalités et on enjoue de ces contradictions et les conditions de l'Etat sur lesquelles doivent évoluer nos aménagements. Ainsi, l'ennemi de faire un espace BIS entre la création d'un centre urbain industriel et touristique est tout un processus qui lie espaces urbains (basse bleue, trav

Brigitte Schreiber, présidente du Socca, soumette que le Socca soit finalisé

Demande itérative

Comparée à d'autres, l'assise de vie du Grand Est, la population du nord lorrain est partie pour croître à un rythme insolent jusqu'en 2050. Les chiffres ont été présentés lors d'une réunion publique consacrée au Schéma de cohérence territoriale qui fixe, entre autres, la stratégie d'urbanisation à long terme.

Les vents contraires débâillent l'industrie. L'heure de l'effacement de l'industrie lorraine est proche. L'instabilité politique, la saturation des réseaux de transport. Rien n'y fera : la Lorraine ne devrait continuer à gagner des habitants d'ici 2010 et même au-delà, mais dans une proportion moindre. Ce constat, c'est l'apanage, l'Agence d'urbanisation et de développement durable de Lorraine nord, qui l'a dressé en croisant ses modèles de projection avec les chiffres de l'INSEE.

L'Agape a posé sa loupe sur six intercommunalités (Port de France - Thionville, Val Fensch, Arc mosellan, Catton et environs, Pays-Haut d'Alstotz, Bassin minier du Trè

Frontières) qui composent cette Lorraine nord plus vivante que jamais. Depuis le début des années 2000, elle est dans une phase positive. Là où seuls

wine

Urbanisme : la Lorraine nord n'est pas près de lever le pied



Le scénario du futur Scotat (document d'urbanisme) évoque le chiffre de 26 089 logements.

7. Société en nom d'élabo-

1304

Soit le nombre de logements qu'il faudrait créer chaque année dans le périmètre des six intercommunalités de Lorraine nord, dans un scénario de croissance à + 0,55 % de la population.

consommation de 700 hectares de terrains serait nécessaire soit 44 hectares de moins qu'à dans le précédent Scoraf.

● Et maintenant

Cette analyse corrigée a été présentée aux élus locaux y compris et a rencontré un avis très sensuel. Franck Leroy, président de la Région Grand Est, n'a pas jeté un seul favorable depuis. Plus récemment, une réunion publique a été organisée à Thionville sur le sujet. Roger Schreiber, président du syndicat, s'est gardé de commenter l'distorsion entre les chiffres en arrière dans le schéma allant de la justice et à l'avenir à court terme. En revanche, il a insisté sur «

« fait frontalier » et sa volonté de livrer un nouveau Sootat avant les élections municipales. Reste à trouver la meilleure stratégie, « le meilleur point d'équilibre ».

● Schéma de cohérence

Ces bons chiffres accréditent la thèse d'une très forte attractivité du Luxembourg, qui dope

Aujourd'hui, la perspective optimiste livrée par les prévisions démographiques et urbanistiques surévaluées

| Données personnelles
Faire de détails

Recherche



Le Quotidien

INDÉPENDANT LUXEMBOURGEOIS

Se connecter | [Abonnez-vous](#)

LUXEMBOURG | POLITIQUE-SOCIÉTÉ | ÉCONOMIE | MONDE | GRANDE RÉGION | POLICE-JUSTICE | SPORT | CULTURE | ÉDITO | NOS VIDÉOS

■ Accueil | Grande Région | Quel visage pour l'agglomération de Thionville en 2045 ?

Quel visage pour l'agglomération de Thionville en 2045 ?

De: Le Républicain Lorrain ■ Dans Grande Région Mis à jour le 10/06/25 9:03 | Publié le 10/06/25 9:03



Afin de préserver les espaces naturels, la loi va clairement dans le sens de la densification des espaces déjà urbanisés. (Photo d'illustration armard bohr)

Volume de logements, infrastructures de transport, zones vertes sanctuarisées : ces thèmes occupent le syndicat en charge du Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération thionvilloise.

L'aménagement du territoire en Moselle nord est un sujet sensible à bien des égards. Entre la pression foncière, l'offre insuffisante de modes de transports, la loi qui incite à densifier plus encore les aires urbaines, et la justice administrative qui retoque le précédent document cadre (c'était le cas en 2023), il y a du grain à moudre.

Ce travail, c'est à quoi s'attelle le Syndicat en charge du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération thionvilloise (Scot), avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé.

Demain, une réunion publique a permis de faire un point d'étape sur le sujet.

Le chiffre : 27 545

Soit le nombre de logements à produire dans le périmètre du Scot sur la période 2025-2044, dont 56 % en zone urbaine. Le Scot regroupe 120 communes et englobe six intercommunalités du nord mosellan.

«Logique environnementale»

D'abord, rappelons que le travail en cours porte sur un nouveau schéma d'aménagement du territoire. Il est encore évolutif mais les grandes données sont posées pour la période 2025-2044. Et notamment celles concernant la consommation d'espaces naturels au profit de l'urbanisation. Une chose est certaine : la loi ZAN (pour zéro artificiation nette) va considérablement impacter le visage des villes et villages.

Populâtre
Récent

1. Collision mortelle entre une voiture et une moto à Differdange

2. Le Luxembourg s'apprête à juger Steve Duriot, combattant présumé de Daech

3. Gilbert Goergen : «Le PLF, cela ne peut pas rester comme ça, il faut que ça pète»

4. [Football] Tun Di Bar : «Nous devons renouer la société, les politiques, nos propres membres»

5. [Football] Maintenant, ce sont les Lorrains qui gèrent !

EDITORIAL

La porte de l'enfer
David Marques

Les sportifs nationaux s'engagent pour la Journée de la solidarité

De: Le Quotidien ■ Dans Luxembourg Mis à jour le 17/06/25 15:50 | Publié le 17/06/25 15:50



Gasperich : il roule à 105 km/h au lieu de 50 km/h

De: Le Quotidien ■ Dans A la une Mis à jour le 17/06/25 15:30 | Publié le 17/06/25 15:27



Appels frauduleux : ne transmettez aucune information personnelle

De: Le Quotidien ■ Dans Police-Justice Mis à jour le 17/06/25 15:17 | Publié le 17/06/25 15:17



[Football] Ligue des champions : Differdange débute au Kosovo

De: Simon Butel ■ Dans A la une Mis à jour le 17/06/25 15:03 | Publié le 17/06/25 14:26



Tasse plutôt élément pour le PCD03. (Photo AFP)

Quel visage pour l'agglomération de Thionville en 2045 ? | Le Quo... https://lequotidien.lu/grande-region/quel-visage-pour-lagglomerati...

À ce titre, le futur Scot est «clairement dans une logique environnementale», indique le rapporteur du jour. Les chiffres l'attestent : «entre 2011 et 2020, en moyenne, 92 hectares de surfaces naturelles ont été consommés chaque année. À l'avenir, le rythme passera à 29 hectares par an. L'objectif du Scot, c'est bien d'organiser cette dégressivité». Les intercommunalités disposent de friches seront les plus chanceuses car ces espaces à reconstruire ne sont pas répertoriés comme des espaces naturels. C'est le cas à Thionville avec ses projets d'urbanisation Rive Droite (autour de la gare) et Rive Gauche (andens l'ancien, route de Hanom).

«C'est positif»

Le pendant de cette situation, c'est la densification qui va s'opérer dans les zones déjà fortement urbanisées. Dans le public, le Yassios Bernard Aubin n'a pas manqué de tiquer. Prend appui sur le secteur Comminges, où un projet d'urbanisation est dans les cartons, il s'étrangle presque : «Vous parlez cohérence. Or ce projet est plutôt incohérent : la circulation est déjà saturée entre Vultz et Thionville et l'on va encore ajouter des centaines de voitures... À quoi sert le Scot si chaque commune peut faire ce qu'elle veut dans son pré carré ?». La question est posée. Une autre arrive du public : «Le plus gros problème aujourd'hui, c'est la mobilité : le BHNS (bus à haut niveau de service) par exemple au point zéro... Est-ce que cela peut remettre en cause le Scot ?». «Non, Le territoire ne fait pas d'une feuille blanche, il fonctionne déjà. Des infrastructures sont en place : parking silo, ouvrages de franchissement... C'est positif», assure le consultant.

Les interventions du public sont censées nourrir la réflexion. Une enquête publique est attendue cet automne. Les habitants pourront encore consigner leurs remarques. Le nouveau schéma doit être bouclé début 2026.

Nouveau succès pour la « Nuit du Sport »

De: Le Quotidien ■ Dans Luxembourg Mis à jour le 17/06/25 14:23 | Publié le 17/06/25 14:23



Le nouveau Skatepark Strassen a été inauguré à Strassen dans le cadre de la « Nuit du Sport ». (Photo : Didier Sylvestre)

LIRE LE JOURNAL DU JOUR



Newsletter du Quotidien

Inscrivez-vous à notre newsletter et recevez tous les jours notre sélection de l'actualité.

E-mail

Je m'inscris

J'autorise la société Lumetra, éditrice du média Le Quotidien, à me contacter à des fins marketing

En cliquant sur «Je m'inscris» vous acceptez de recevoir les newsletters du Quotidien ainsi que les conditions d'utilisation et la politique de protection des données personnelles conformément au RGPD.

Préférence :
Parijs : trois cigognes pâtissent après l'effondrement de leur nid-rie

Seulement :
Le Luxembourg participera à la prochaine édition de l'Eurovision

ARTICLES RECOMMANDÉS



Couacs, spectateurs déj... le producteur de 5 000 Voix pour Queen répond aux critiques

© 17/06/2025



Impôts : le Grand-Duché reverse 52,8 millions d'euros aux communes wallonnes

© 17/06/2025



Santé mentale : comment les agglos Val de Fensch et Portes de France comptent améliorer la prise en charge

© 16/06/2025

PAGES

À propos de nous

EDITPRESS

2.1.3. Un dossier de concertation accompagné d'un registre

Un dossier de concertation consultable par le public et actualisé au fur et à mesure de l'avancement des études a été mis à disposition des citoyens. Il était accompagné d'un registre destiné au recueil des observations, avis et contributions du public. Il était disponible :

- au siège du SCOTAT
- au siège de chacune des 6 intercommunalités composant le SCoT

2.1.3. Une campagne d'exposition en ligne

Un site internet dédié au SCoT riche d'informations le concernant était accessible par la population. Des documents de concertation téléchargeables étaient notamment disponibles et ont fait l'objet d'une actualisation à chaque phase du projet :

- enjeux diagnostic
- enjeux et PAS
- DDO

Moyens de contact disponibles en ligne

CONTACTS

Pour toute information ou pour communiquer vos contributions à la démarche du SCoT :

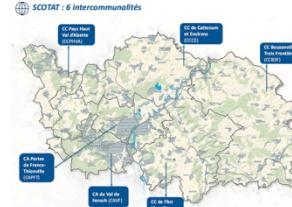
- Le siège du Syndicat Mixte pour le SCoT de l'Agglomération Thionvilloise se situe 40 rue du Vieux Collège, à THIONVILLE. Un registre est mis à la disposition du public pour recueillir ses contributions et observations, aux jours et horaires d'ouverture habituels.
- adresse postale du siège du SCOTAT : 40 rue du vieux collège - CS 80535 - 57109 THIONVILLE Cedex 9
- adresse électronique du SCOTAT : sonia.breh@scotat.fr

Image du site internet dédié et des documents disponibles sur celui-ci

SCoT de l'Agglomération Thionvilloise

BIENVENUE · DETAILS · CONTACT

SCOTAT : 6 intercommunalités



Le SCOTAT est avant tout un projet de territoire. Il exprime les volontés et orientations stratégiques pour l'aménagement du territoire avec une vision d'avenir à horizon 20 ans (logement, économique, mobilité, écologie, lutte et adaptation vis-à-vis du changement climatique, services à la population, connectivité...). Il fait émerger les spécificités du territoire et son positionnement à une échelle d'intercommunalités régionales.

C'est aussi un document d'urbanisme et d'aménagement juridiquement opposable qui décline ce projet de territoire dans une perspective de développement durable. Les documents d'urbanisme locaux notamment devront être compatibles avec le SCOT (par exemple les Plans Locaux d'Urbanisme).

Le SCOTAT se compose de 3 grandes pièces :

- 1 - Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Il exprime la stratégie et les grandes orientations pour l'aménagement du territoire.
- 2 - Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Il traduit régulièrement le PAS et constitue le guide des actions publiques et privées pour l'aménagement.
- 3 - Les Annexes. Elles comprennent les analyses du territoire et les justifications du projet : diagnostic, évaluation environnementale, justification des choix, ...

La première étape de l'élaboration du SCOTAT consiste à analyser et partager collectivement les enjeux du territoire (atouts, risques, opportunités). La deuxième étape amène à construire les grands axes du Projet d'Aménagement Stratégique en réponse à ces enjeux. La troisième étape consiste à la réalisation du Document d'Orientation et d'Objectifs pour fixer les prescriptions réglementaires qui traduisent en cohérence le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

La concertation avec le public a lieu, d'une part, tout au long de l'élaboration, jusqu'à la délibération qui arrête le SCOTAT en vue de le soumettre à la consultation des Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Chambres Consolaires - CCI, etc.). D'autre part, à l'issue de cette consultation, une enquête publique sera organisée pour permettre à nouveau aux personnes qui le souhaitent de formuler des observations et contributions sur le projet, avant l'approbation définitive du dossier de SCOTAT.

La rubrique téléchargement ci-dessous vous permet de consulter des documents du SCOTAT, en fonction de l'avancement du processus d'élaboration.

Le SCOTAT est porté par le Syndicat Mixte pour le SCoT de l'Agglomération Thionvilloise (SCOTAT).

ACCÉDER À L'ESPACE DE TRAVAIL

TELECHARGEMENTS

Diagnostic et enjeux

- Réunion publique diagnostic et enjeux du territoire 9 avril 2024**
- Diagnostic - Cahier Transfrontalier - AGAPE**
- Diagnostic territorial - VO**
- Etat Initial de l'Environnement - VO**

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- Réunion publique Projet d'Aménagement Stratégique 26 novembre 2024**

Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

- Réunion DOO Personnes Publiques Associées 12 mai 2025**
- Réunion publique DOO 20 mai 2025**

Affichage lors de la phase PAS



VOUS AVEZ DIT ? SCOT

Le SCOT, ou Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme et de planification de l'aménagement du territoire. C'est l'occasion de construire ensemble un projet de territoire exprimant les objectifs pour son aménagement à horizon 20 ans (logements, services, mobilités, emplois, trame écologique, paysage, patrimoine, tourisme,...).

✓ Le SCOT se compose de 3 pièces

✓ Le SCOT fixe le cadre de l'aménagement du territoire à son échelle et les documents d'urbanisme locaux (Plan local d'urbanisme (PLU)), le mettent en œuvre en compatibilité

Du SCOT...

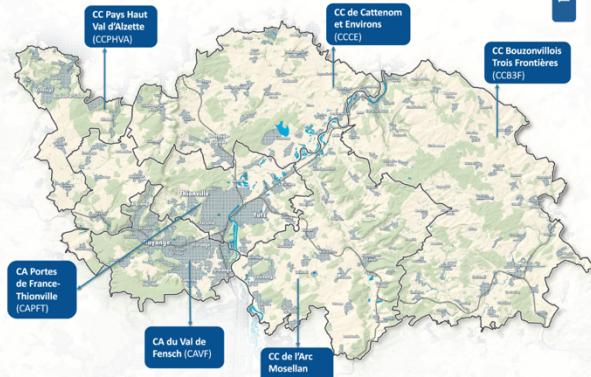


...vers les PLU / PLUi

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
Exprime les volontés et orientations stratégiques pour l'aménagement du territoire avec une vision d'avenir à **horizon 20 ans** (logement, économie, mobilité...)

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
Traduit réglementairement le PAS : guide les actions publiques et privées pour l'aménagement du territoire

Annexes
Diagnostic, évaluation environnementale, justification des choix, ...



Principaux chiffres (2021)

1 067 km²
6 EPCI
270 929 habitants
+1 590 par rapport à 2014

132 350 logements
91% de résidences principales

66 843 emplois (2020)
117 910 actifs occupés

✓ Un territoire de projets déjà en développement

Espaces agricoles et diversifiés et patrimoines historiques...
Réseau Express Métropolitain, BRTS...
Développement touristique, culturel, innovation, formation...
Energie décarbonée : CNPE, Cattenom, hydrogène, réassimilation énergie fatale...
OM, E-LogIn4...
Porteurs de services diversifiés



LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET SINGULIER, AU SEIN D'UN SYSTÈME URBAIN TRANSFRONTALIER QUI SE CONSOLIDE

➤ Un territoire connectant l'espace frontalier et le Nord Lorrain, et un phénomène transfrontalier toujours en expansion, avec des effets multiples

- Espace de vie vaste et imbriqué dans les espaces de vie alentours
- Des dynamiques résidentielles s'affranchissant des frontières qui se confirment. 2 premières provenances des nouveaux résidents dans le SCOT en 2020: 31,5% de Moselle, puis 26,1% de l'étranger
- Hauteur beaucoup plus rapide des frontaliers vers le Luxembourg (environ +16 000 travailleurs frontaliers sur 2009-2020*) que la population du SCOT, des actifs, et de l'emploi local (en baisse depuis 2009)
- 1 frontalier sur 5 est un nouveau frontalier dans le département**

➤ Un maillage de bourgs et de villes à taille humaine offrant une diversité d'équipements et services à la population

➤ Une richesse paysagère, patrimoniale et culturelle à mieux révéler, notamment comme un atout touristique

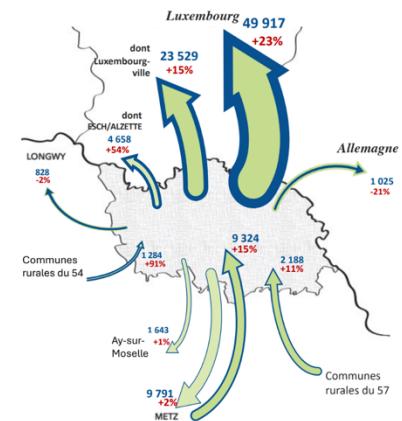
- Une diversité d'ambiances et de lieux d'intérêts
- « Tourisme-Culture-Loisirs »
- Mise en valeur des rapports ville/paysage-nature



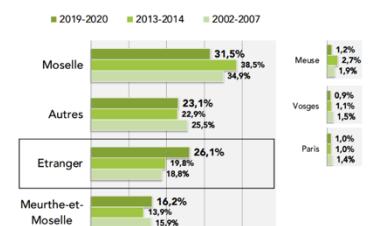
A retenir pour la suite

- Accompagner le développement en prenant en compte les effets transfrontaliers et les besoins et spécificités propres au territoire du SCOT
- Accès à la mobilité pour tous
- Transition énergétique et une trajectoire décarbonée dans la mobilité

Nombre de personnes par jour pour les mobilités domicile-travail en 2014 (en vert), et 2020 (en bleu, en personnes/jour), et évolution en % (en rouge)



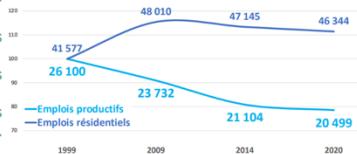
Répartition des nouveaux résidents dans le SCOT selon leur provenance



* (Agape – Vision transfrontalière – Paru en octobre 2023) ** (INSEE FLASH GRAND EST - No 61 - Paru le : 22/09/2022)

UNE ÉCONOMIE QUI POURSUIT SA TRANSITION

- **Le tissu économique productif** (bien & services productifs, innovation, industrie)
- De vrais talents & potentiels, et des succès dans l'installation d'entreprises, l'innovation / formation
 - Des atouts liés aux savoir-faire locaux et des potentiels (nouveaux métiers, énergie, numérique,...)
 - Baisse de l'emploi entre 2014 et 2020, les emplois dans l'économie productive diminuent mais de façon moindre... et résiste mieux que l'économie résidentielle



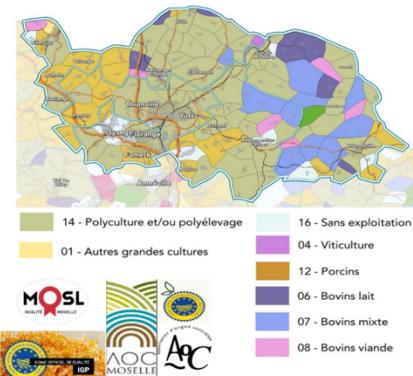
- **L'économie résidentielle** (services aux personnes, commerce, artisanat est en adaptation)
- Potentiel lié à la dynamique démographique
 - Concurrence liée aux bassins de consommation / entreprises importantes alentours (Luxembourg/Metz)
 - Montée en gamme et diversité des entreprises
 - Des complémentarités économiques entre les secteurs du territoire du SCOT

Emplois présentiels
Les emplois présentiels concernent les services locaux, comme la santé et le commerce, répondant aux besoins des résidents.

Emplois productifs
Les emplois productifs produisent des biens ou services destinés à être vendus en dehors de la région, générant des revenus extérieurs.

- A retenir pour la suite**
- Renforcer l'économie résidentielle en recherchant un développement qualifiant du cadre de vie
 - Valoriser et renforcer les activités productives avec des opportunités pour l'innovation et les secteurs d'avenir
 - Développement de la formation et de l'enseignement supérieur

Principales orientations économiques des exploitations (2020)



- A retenir pour la suite**
- Favoriser une approche à l'échelle du SCOT pour développer la production alimentaire de proximité
 - Favoriser la valorisation de la forêt dans une perspective durable et prenant en compte les enjeux liés au changement climatique
 - Appuyer la complémentarité urbain / rural et préserver les espaces agricoles (perspective ZAN)

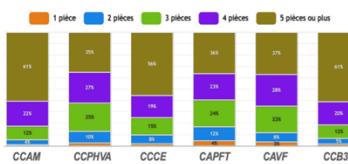
DES DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES EN TENSION

- **Une croissance tonique de la population, toutes les intercommunalités gagnant en habitants.**
- A l'échelle du SCOT une hausse moyenne de la population de 0,53%/an sur 2014-2020, contre 0,43%/an sur 2009-2014

	Population 2020	Evolution 2014-2020	%/an 2014-2020
CAPFT	82 041	3 013	0,63 %
CAVF	71 066	934	0,22 %
CCAM	35 242	1 425	0,69 %
CCPHVA	29 402	1 699	1,00 %
CCCE	27 409	1 013	0,63 %
CCB3F	24 179	250	0,17 %
SCOTAT	269 339	8 334	0,53 %

- **Un territoire plutôt jeune, mais une évolution vers un profil plus vieillissant**
- Les 60 ans et plus représentent 20% de la population en 2020
 - La croissance des populations les plus jeunes différent en fonction des intercommunalités

Typologie des logements par nombre de pièces



Logements commencés (pose de la première pierre) par année sur le territoire



- A retenir pour la suite**
- Diversification de l'offre de logement pour accompagner les besoins des habitants du territoire et les effets transfrontaliers sur les profils de ménages et les pratiques de vie des personnes (attractivité vis-à-vis des actifs, effets du vieillissement, proximité aux services,...)
 - Attractivité / dynamisation de l'offre en services notamment de mobilités, pour les actifs et les jeunes, et en commerces dans les centralités
 - Services adaptés aux personnes âgées, sanitaire
 - Qualité attractive des espaces urbains et adaptée aux attentes des populations et aux enjeux du changement climatique;
 - Gestion économe de l'espace pour l'urbanisation de demain afin de préserver les espaces agricoles et environnementaux

Source des données : INSEE et Sitadel

Tenue de réunions publiques

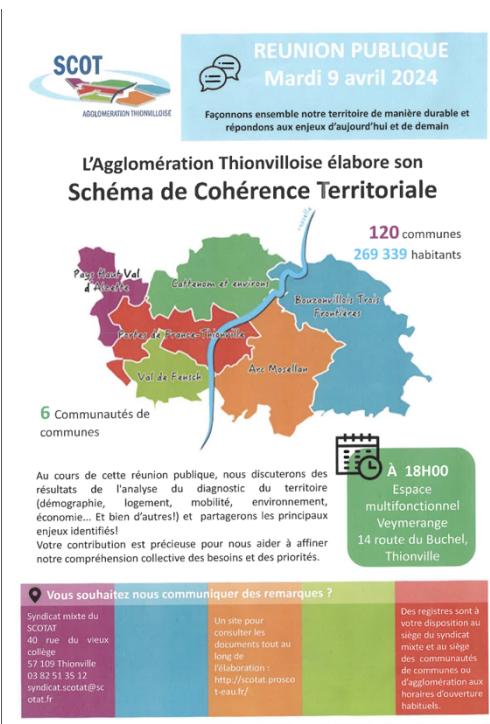
Trois réunions publiques ont été organisées, à chaque stade du processus d'élaboration. Pour chacune, une affiche a été transmise aux communes et EPCI dans le but d'informer leurs habitants respectifs. Pour la deuxième et la troisième réunion publique, un communiqué a été fait sur internet via le site des communes et les réseaux sociaux (Facebook).

- La première, qui s'est déroulée le 9 avril 2024 à l'Espace multifonctionnel Veymerange à Thionville, concernait les enjeux du diagnostic.

- La seconde se tenait le 26 novembre 2024 également à l'Espace multifonctionnel Veymerange à Thionville et portait sur les enjeux du PAS.

- Enfin la dernière, qui a eu lieu le 20 mai 2025 au même endroit, en phase D00.

Exemple d'affiche disponible en ligne et annonçant une réunion publique



Années par voie de presse

Pour la réunion du 9/04/2024 :



NON CLASSE

Thionvillois : une réunion publique pour engager l'aménagement du territoire

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération.

Publié le 2 avril 2024, 10:03
🕒 Lecture : 1 min

Par La rédaction de La Semaine



Partager l'article
f t in e



Confidentialité

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération.

Le Syndicat mixte du SCOTAT (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise) organise sa 1re réunion publique dans le cadre de son élaboration.

Elle se tiendra le mardi 9 avril 2024 à 18h00 à la salle multifonctionnelle de Veymerange (14 route du Bichel à Thionville).

Pour rappel, le SCOTAT est un projet de territoire stratégique avec une vision d'avenir sur tous les éléments qui participent au fonctionnement d'un territoire : l'habitat, l'économie, les équipements, les services, l'environnement, les énergies renouvelables, la mobilité...

« C'est aussi un document d'aménagement qui organise la cohérence globale des projets et constitue ainsi le fil rouge pour la mise en œuvre des plans et programmes locaux (plan local d'urbanisme, programme local de l'habitat...) », rappelle le SCOTAT.

Le SCOTAT est composé de 120 communes et compte 269 339 habitants.

Il est possible de suivre l'avancée du processus sur le site dédié et consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : scotat-proscot-eau.fr/

Pour la réunion du 26/11/2024

Thionville: Réunion publique sur le Scotat mardi : et l'on reparle ... <https://c.republicain-lorrain.fr/societe/2024/11/24/reunion-publique...> Thionville: Réunion publique sur le Scotat mardi : et l'on reparle ... <https://c.republicain-lorrain.fr/societe/2024/11/24/reunion-publique...>

La pression foncière est à son comble. Les enjeux environnementaux nous poussent à revoir nos modes de vie, que ce soit en termes de mobilité ou d'habitat.

Localement, les collectivités s'en remettent au Schéma de cohérence territoriale : un

document d'aménagement du territoire qui organise la possibilité des projets d'équipement, de services, de développement des énergies renouvelables, etc.

Accessoirement, il est le fil rouge des communes et intercommunalités au moment d'élaborer leurs plans locaux d'urbanisme et programmes de l'habitat. Sur

l'agglomération thionvilloise, il y a un os : [le Scotat a été annulé par la justice administrative en novembre 2023](#) (confirmé en appel au printemps dernier), mais

un nouveau document est en cours d'élaboration. Il fera l'objet d'une réunion publique, ce mardi 26 novembre, à 18 h 30, à la salle multifonctionnelle du Val-Marie (4, passage des Ecoliers) à Thionville.

Thionville

Réunion publique sur le Scotat mardi : et l'on reparle démographie et urbanisme en Moselle-Nord

Le Républicain Lorrain - 24 nov. 2024 à 11:30 - Temps de lecture : 2 min



C'est la seconde réunion publique relative à l'élaboration d'un nouveau Schéma de cohérence territoriale qui est prévue ce 26 novembre. Photo Pierre Hechler

La réunion devrait être instructive, notamment sur le volet démographique et urbanistique, sujets qui avaient fait tomber la version du Scotat 2023 en raison de chiffres surevalués. Cette fois, le syndicat du Scotat a fait intervenir l'Agape sur le travail de prospection : cette agence a le mérite d'avoir les lunettes que l'Insee n'a pas sur le phénomène transfrontalier, qui dope singulièrement toute la Moselle-Nord. Concernés en première instance, les élus locaux de l'agglomération thionvilloise ont arrêté un programme d'actions stratégiques : elles seront présentées mardi soir. Le public intéressé par la démarche pourra poser toutes les questions qui lui semblent opportunes. Le Scotat est composé de 120 communes et près de 269 339 habitants.

Société Logement +
▶ Signaler une faute, une erreur dans cet article

26/11/2024 Réunion Publique - x + https://mairie-koenigsmacker.fr/evenement/26-11-2024-reunion-publique/ Débuter avec Firefox google traduction - Re... FAST-ACTES - Docap... Dépôt de garantie non... Comparateur de produ... Accueil - Mutest Microsoft Copilot : vot... Autres m... □

KÖENIGSMACKER Mairie DÉCOUVRIR AU QUOTIDIEN PRATIQUE

Portes de France-Thionville Val de Fensch Arc Mosellan

6 Communautés de

Accueil » 26/11/2024 Réunion Publique

26/11/2024 Réunion Publique

Pour la réunion du 20/05/2025

facebook

Publication de Mairie de Rodemack

Mairie de Rodemack
14 mai ·  

SCOT : Réunion publique
le 20 mai 2025 à 18h30 à la salle multifonctionnelle,
14 route du Buchel 57100 Thionville.

REUNION PUBLIQUE
Mardi 20 mai 2025
Façonnons ensemble notre territoire de manière durable et répondons aux enjeux d'aujourd'hui et de demain

L'Agglomération Thionvilloise élabore son Schéma de Cohérence Territoriale

120 communes
276775 habitants

6 établissements publics de coopération intercommunale

Au cours de cette réunion publique, nous discuterons ensemble du projet stratégique en matière de politiques d'aménagement, pour un développement de notre territoire équilibré et cohérent avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain. Votre contribution précieuse pour affiner notre compréhension collective des besoins et des priorités.

Vous souhaitez nous communiquer des remarques ?

Syndicat mixte du SCOTAT
40 rue du vieux collège
57 109 Thionville
03 82 51 35 12
votre.bref@scotat.fr

Un site pour consulter les documents tout au long de l'élaboration : www.scotat.tertre-eau.fr

Des registres sont à votre disposition au siège du syndicat mixte et au siège de l'agence d'urbanisme de communes et d'agglomération aux horaires d'ouverture habituels.

18H30
Salle multifonctionnelle
14 Rte du Buchel,
57100 THIONVILLE
Veymerange

«Semaine

S'abonner

Accueil > Politique > Collectivités > Urbanisme à Thionville : vous allez pouvoir donner votre avis

COLLECTIVITÉS

Urbanisme à Thionville : vous allez pouvoir donner votre avis

Une réunion publique est organisée prochainement à Thionville dans le cadre de l'élaboration du nouveau Scot (Schéma de cohérence territorial), le dernier ayant fait l'objet d'une annulation.

Publié le 17 mai 2025, 5:02

① Lecture : 2 min

Par **Marine Prodhon**



© Ville de Thionville

Suite à l'annulation définitive du Scotat (Schéma de cohérence territorial de l'agglomération thionvilloise) par la Cour administrative de **Nancy** en avril 2024, le territoire de la Moselle-Nord doit faire sans mais seulement pour un temps. Les démarches ont en effet été lancées pour élaborer un nouveau Scotat, ce document d'urbanisme qui détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement du territoire.

Si pour son élaboration, l'équipe du Scotat s'appuie sur le même bureau d'études EAU spécialisé dans ce domaine et seul candidat à l'appel d'offres, elle intègre cette fois-ci l'agape (l'Agence d'urbanisme et de développement durable de Lorraine Nord) au projet. Conséquence de la précédente annulation du Scotat.

Des données les plus incontestables possibles

« On nous a mis en cause en raison de la validité de certaines données donc nous avons choisi d'être appuyé par cette agence d'urbanisme spécialisée sur notre bassin de vie et ses particularités transfrontalières et qui dispose de données très actualisées et partagées avec le Luxembourg. On a le souci de valider et qualifier toutes nos données

pour essayer de les rendre les plus incontestables possibles », précisait Roger Schreiber et Thierry Carré, le président et le directeur du Scotat, à **La Semaine**, il y a quelques mois.

Moselle nord

Schéma de développement et d'urbanisme : une réunion publique

En Moselle nord, l'aménagement du territoire est un sujet majeur. Être le premier territoire aux portes du Luxembourg oblige une certaine prospective, que ce soit en termes de mobilité, d'habitat, d'environnement aussi. Pour guider les communes dans leurs choix, il existe un document d'aménagement : le Scotat (Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération thionvilloise). Or on le sait, ce fil conducteur a été annulé par la justice administrative en novembre 2023. Depuis, le syndicat qui élabore ce fameux schéma a entrepris la rédaction d'une nouvelle mouture et cela passe par diverses étapes consultatives.

● Rendez-vous est donné ce mardi 20 mai

C'est à ce titre qu'une réunion publique se tiendra mardi 20 mai, à 18 h 30, à la salle multifonctionnelle de



La réunion publique permettra de faire un point d'étape dans l'élaboration du futur Scotat. Photo Philippe Neu

Veymerange (route du Burchel). Le public intéressé par la démarche pourra poser toutes les questions qui lui semblent opportunes. Le Scotat est composé de 120 communes et près de 269 339 habitants.

Le dossier est déjà bien avancé : une première réu-

nion publique organisée en novembre 2024 avait permis de découvrir des prévisions démographiques très positives jusqu'en 2050.

Mardi 20 mai, 18 h 30,
salle multifonctionnelle
de Thionville-
Veymerange.

et bien commun

Un essai clair pour comprendre le mutualisme, ce modèle économique qui peut changer la société.



15 €
Disponible
en librairie

cebra
éditions

l'aube
editionsdelaube.com

458774200

RL 19/05/25

0000110000

57P17-31

Extraits des documents supports des réunions publiques

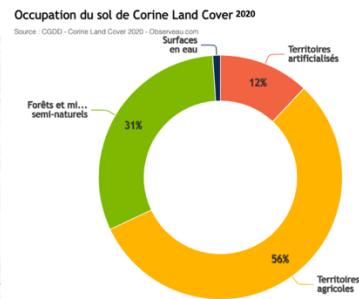
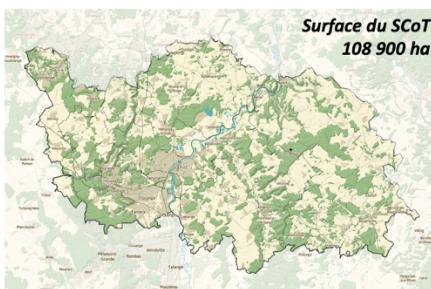
En 2020

269 339 habitants (et 270 929 en 2021, base population municipale de 2024)

66 843 emplois pour 1,7 fois plus d'actifs (114 720 actifs occupés)

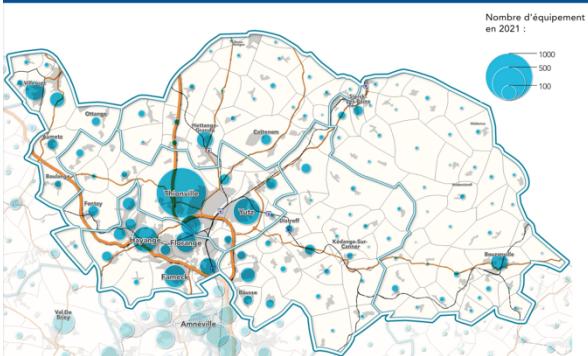
130 826 logements

6 348 équipements-services (en 2021)



(Sources : Insee, RGIF 2021, AGAPE – Vision frontalière – octobre 2023)

Une armature des centralités urbaines et de services irriguant le territoire



Armature urbaine et de services du précédent SCoT

Un territoire globalement bien doté en équipement-services

& des enjeux renouvelés:

- Optimiser l'accès des usagers aux services-équipements
- Faciliter les complémentarités et mutualisations pertinentes entre les communes et les pôles pour organiser & enrichir l'offre :

>> Sanitaire-santé

>> Services aux personnes : actifs (petite enfance,...), personnes âgées, ...

>> Formation et Enseignement (dont bilinguisme)

>> Culture,...

14

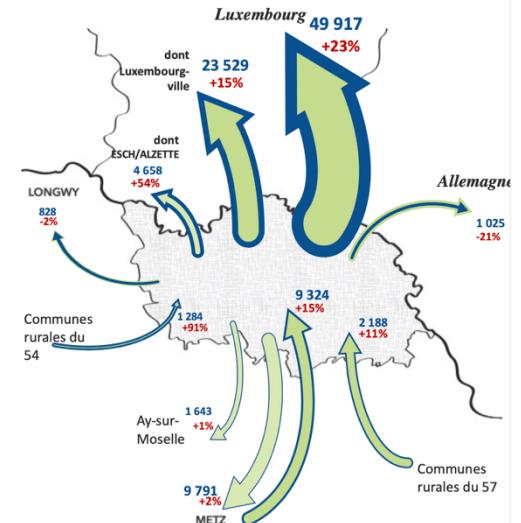
Des flux domicile-travail plus croisés et toujours en hausse vers le Luxembourg

Flux domicile-travail 2014 (en vert) et 2020 (en bleu, en personnes/jour), et évolution en % (en rouge)

Hausse des flux 2014-2020 :

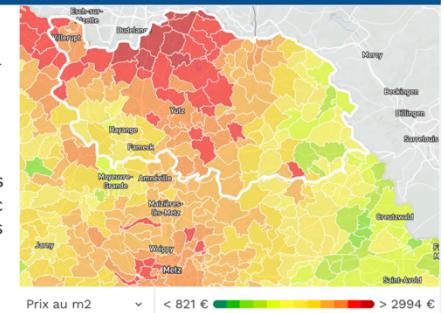
- +23 % vers le Luxembourg (1ère destination Lux. Ville), dont +54 % vers Esch/Alzette (+ 1 600 pers./jour)
- +15 % depuis Metz, nombres voisins des arrivées & départs avec Metz en 2020
- +31 % des arrivées depuis les communes rurales du 57 et surtout du 54, mais -21 % vers l'Allemagne

SCoT	2014	2020	Evol.
Départs	58 994	68 259	+16%
Dont au Lux.	40 594	49 917	+23%
Arrivées	17 096	19 361	+13%
Dont de Metz	11 812	13 862	+17%



Dynamique du marché immobilier

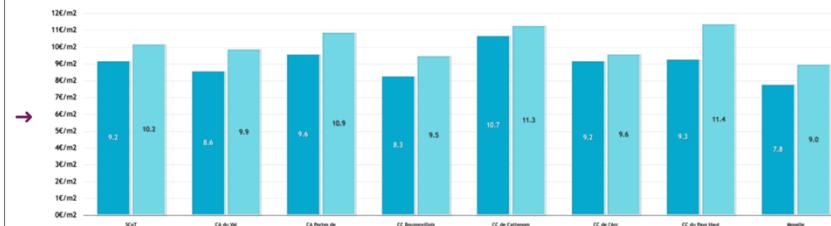
→ Des prix immobiliers élevés à proximité du Luxembourg, plus bas dans les espaces ruraux (Source : MeilleursAgents, 1er février 2024)



→ Les maisons affichent des prix moyens par m² des loyers mensuels moins élevés que ceux des appartements avec respectivement 9,2 € et 10,2 € du m² (Estimation UMR). Et des prix plus élevés que la moyenne mosellane.

Prix moyen par m²/mois des loyers d'appartement et de maison de 2015 à 2019

Source : Estimations UMR 1041 CESAE (AgroSup Dijon-INRAE) à partir des données Seloger, leboncoin, PAP - Observatoire



23

Photos prises lors des réunions publiques

Pour la réunion du 9/04/2024



Pour la réunion du 26/11/2024



Pour la réunion du 20/05/2025



Mobilité et transfrontalier

- Un participant insiste sur la situation des mobilités : le trafic routier augmente de manière généralisée et crée des embouteillages et saturations impactant le cadre de vie local. Cette situation est connue de long date et le participant regrette que les enjeux de mobilités n'aient pas été gérés avant et que les projets tels que l'A31 sont évoqués depuis plusieurs décennies.
- Réponse : Il y a en effet un constat partagé sur l'enjeu majeur d'amélioration des mobilités et sur le fait que le projet d'A31bis est évoqué de longue date.
 - Les territoires travaillent beaucoup sur le sujet de la mobilité et il y a des avancées notamment avec la création de moyens de mobilités au sein du SCoT (BHNS, P+R, covoiturage, ...) mais aussi sur l'amélioration des mobilités au Luxembourg (en cours et en projet) et sur les projets d'A31bis et de Réseau Express Métropolitain. Ces derniers projets sont développés en concertation étroite entre les autorités compétentes, l'Etat et la Région notamment, et les collectivités ; le SCOTAT n'étant pas le décisionnaire.

En outre, il dit et regrette les limitations du développement des communes du secteur nord du territoire et aux environs de Cattenom.

- Réponse : Il est rappelé que la politique nationale de limitation de la consommation d'espace s'impose aux territoires. Le SCoT doit mettre en œuvre cette politique à son niveau, et fixer un cadre notamment pour les EPCI qui le décline à leur niveau. Une participante ajoute que la présence de la centrale nucléaire de Cattenom crée des limitations vis-à-vis de l'urbanisation.

2.2. Bilan par acteurs

Le bilan de concertation met en exergue, par grands groupes d'acteurs :

Les élus communaux et intercommunaux

- que les élus communaux et intercommunaux ont été mobilisés à nombreuses reprises pour échanger de manière collective ou plus individuelle au sein communes (ateliers de co-construction, comités de pilotages, conseils communautaires) pour partager les trajectoires, prospectives et stratégies locales animées par l'Urbanisme de Projet.

Les Personnes Publiques Associées

- que les Personnes Publiques Associées (PPA) ont pu prendre connaissance en amont du projet lors des réunions des Personnes Publiques Associées autres les rencontres techniques de PPA (parmi lesquels les Services de l'État, Chambres consulaires ou EPCI de SCoT limitrophes), leur permettant d'exprimer certains grands enjeux territoriaux ou de réagir auprès de l'EPCI SCoT avant son arrêt.

La société civile par le biais du Conseil de développement

- que le Conseil de développement de l'Agglo a pu s'exprimer à l'occasion de réunions de travail et rendre des contributions.

La population, y compris les associations locales

- que les acteurs locaux ont pu s'informer de l'avancement du projet, notamment grâce à la mise en ligne de documents sur le site dédié au SCoT et à la concertation associée. Cela a permis l'expression des acteurs à l'appui d'un formulaire de contact (en complément des courriers ou registres mis à disposition) lors de toutes les phases qui structurent le projet (PAS au regard des enjeux, PAS au DOO puis prescriptions du DOO).

- que la population locale a été tenue informée régulièrement par la parution d'articles de presse, d'une campagne d'exposition publique dans l'ensemble des EPCI formant le territoire du SCoT et mettant en perspective les enjeux, défis et premières orientations proposées, accompagnées de registres et poursuivies dans le cadre de 3 réunions publiques laissant large place à l'expression de la population et des parties prenantes.

- que les associations locales ont été entendues.

Au total et tout au long du processus, de nombreuses réunions, séminaires, ateliers collaboratifs... ont permis aux quatre grands acteurs concernés, parmi lesquels la population, de s'exprimer sur les enjeux et d'alimenter débats et réflexions. De ces échanges ont pu émerger les orientations, objectifs et leviers d'action du projet de SCoT.

3 Prise en compte des observations et contributions

3.1. Enjeux et Diagnostic

Les différentes contributions des acteurs locaux, tant les élus que les citoyens, ont permis de dégager un certain nombre d'enjeux, pris en compte dans la réalisation et la clarification du diagnostic. À titre d'indication, il convient de rappeler qu'aucune remarque ou observation n'a été formulée dans les registres prévus à cet effet. La majorité des remarques citées dans ce document sont extraites des notes de synthèse des réunions publiques.

Ces contributions portent sur un ensemble de domaines variés, dont les majeurs sont les suivants :

Environnement / Agriculture

Sur les questions liées à l'environnement, espaces naturels, paysages, ressources naturelles... il est ainsi ressorti des échanges un intérêt pour les questions liées à la préservation des ressources en eau avec la nécessité d'économiser cette dernière. On peut aussi évoquer la proposition d'un participant d'intégrer les milieux associatifs dans la contribution au changement climatique. Une autre remarque plus spécialisée sur l'agriculture évoque l'enjeu de gabarits de voies et d'aménagements viaires (ralentisseurs,...) inadaptés au passage d'engins agricoles et camions de fort tonnage.

Économie

Concernant les questions liées au développement économique du territoire, est ressorti des échanges avec le public la nécessité de maintenir les compétences et ressources humaines sur le territoire pour soutenir l'économie productive locale. On peut aussi mentionner des interrogations sur la stratégie économique à adopter pour favoriser l'emploi local, victime des flux de travailleurs transfrontaliers.

Habitat

Pour ce qui est des politiques de logement, l'intérêt est porté sur le problème supposé de la limitation du développement de l'urbanisation dans le nord du territoire et particulièrement autour de Cattenom. Autre remarque, dans un contexte d'augmentation des flux de travailleurs transfrontaliers, les participants s'interrogent sur la nécessité de produire toujours plus de logements afin de le accueillir. On peut enfin évoquer des remarques concernant un besoin de mixité

sociale et générationnelle plus important avec la volonté d'attirer des ménages plus jeunes et à revenus divers.

Mobilités

Enfin, les enjeux de mobilité ont été un sujet régulièrement évoqué lors des dispositifs de concertation. Parmi les questions relatives à ce sujet on retrouve l'évocation du problème de la hausse généralisée du trafic routier (congestion, saturation, nuisances pour les locaux...) et notamment le regret du manque d'avancées sur l'A31bis malgré les décennies de discussions. Sur ce sujet des inquiétudes sont à relever concernant la cohérence entre les aménagements côté français et luxembourgeois (notamment bande d'arrêt d'urgence et voies de bus). Une suggestion qui est faite est également celle de développer une gare vers Europort pour mieux gérer le fret et les passagers. Enfin on peut évoquer la crainte que l'aménagement autour de la gare de Thionville crée des complications d'accès.

Le public a ainsi pu s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation à travers différents moyens, évoqués précédemment. On comptabilise au final 7 remarques concernant la mobilité, 3 sur l'habitat, 2 sur l'économie et 3 sur l'environnement pour la phase diagnostic du SCoT.

3.2. Enjeux et Projet d'Aménagement Stratégique

À l'image de la phase diagnostic, les contributions des acteurs locaux ont permis de dégager des enjeux qui ont ensuite été pris en compte dans la réalisation du PAS. Les contributions portent ainsi sur des domaines variés.

Les premières remarques portent notamment sur l'environnement et les mobilités douces. Par exemple, est mentionné la nécessité de sécuriser les équipements vélo pour les personnes handicapées mais aussi de façon générale pour tous ou encore d'accompagner le Bus à Haut Niveau de Service avec une voie douce. Concernant ce sujet il est proposé de prolonger la ligne BHNS vers Thionville. Enfin est évoqué l'amélioration de l'interconnexion des voies douces entre les intercommunalités. De la satisfaction est également éprouvée concernant le traitement de la question à une échelle élargie (Sarre – Lorraine – Luxembourg) malgré la demande de ne pas oublier les liaisons ouest (Fontoy – Audun-le-Tiche), notamment en lien avec le projet de BHNS Esch – Audun.

Concernant le développement économique, les remarques portent sur l'organisation des bassins de vie au regard des importants flux d'actifs frontaliers. Concernant le sujet transfrontalier, la volonté d'organiser une coopération avec le Luxembourg et notamment avec la Sarre concernant les flux et les emplois est évoquée.

Pour ce qui est des questions en lien avec les politiques de l'habitat, les participants des réunions publiques font remarquer le besoin de renforcer l'offre de logement près de la frontière afin de limiter les flux transfrontaliers. Sur ce sujet le problème de la pression sur les prix de l'immobilier liée à la venue de luxembourgeois sur le territoire du SCoT est une préoccupation. Pour répondre à ces besoins, la solution de la rénovation du bâti ancien pour améliorer l'accès au logement est évoquée.

3.3. La réalisation du DOO

La mise en place du DOO a aussi été une étape propice aux échanges et au recueil des points de vue des différents acteurs locaux quant à sa pertinence et au degré d'ancrage de son contenu dans les réalités locales.

Ainsi, plusieurs éléments et remarques émergent, notamment au sujet de la clarté des intentions du DOO, la précision de son contenu et sa cohérence avec les autres plans d'urbanisme. Est par exemple mis en avant la nécessité de produire un document plus prescriptif et opposable. On peut aussi observer des remarques concernant le logement des Luxembourgeois logés sur le territoire et sur le rapport égalitaire avec les habitants locaux. Concernant les questions environnementales on peut évoquer la volonté de respecter le Zéro Artificialisation Nette avant 2050 ou encore le recyclage des eaux usées. Pour les questions de mobilité, une remarque critique porte sur le fait que le BHNS ne soit pas en fonctionnement au moment de la réunion publique. On peut aussi évoquer des critiques sur la réalisation du SCoT lui-même, notamment le fait que les modalités de concertation ne sont pas assez développées. Enfin une des critiques porte sur la nécessité d'une harmonisation architecturale, jugée trop disparate.



SYNDICAT MIXTE
POUR LE SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION
THIONVILLOISE

Arrêté de mise à l'enquête publique

Prescrivant l'enquête publique du projet arrêté de
l'élaboration du Schéma de Cohérence de
l'Agglomération Thionvilloise



Le Président du SCOTAT
Adjoint au Maire de Thionville
Délégué communautaire « Portes de France-Thionville »
Chevalier de la Légion d'Honneur

Organisation de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération Thionvilloise, arrêté par délibération du Comité Syndical du SCOTAT le 30 juin 2025.

- Vu le Code Général des Collectivités
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu l'article R 143-7 du code de l'urbanisme disposant notamment que la délibération qui arrête un projet de schéma de cohérence territoriale peut simultanément tirer le bilan de la concertation, en application de l'article L. 103-6 ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25/10/2004 fixant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale, et mis à jour le 15/01/2009 ;
- Vu la délibération du Comité syndical du SCOTAT en date du 26/01/2010 ayant prescrit l'élaboration et les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale ainsi que définit les objectifs et modalités de la concertation ;
- Vu la délibération du Comité syndical du SCOTAT en date du 27/02/2014 ayant approuvé le SCOT ;
- Vu l'Arrêté préfectoral du 07/01/2017 par lequel Messieurs les Préfets de la Meurthe et Moselle et de la Moselle ont approuvé les statuts modifiés du SCOTAT actant la fusion des Communautés de Communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières et emportant de ce fait extension du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise au périmètre résultant de cette fusion ;
- Vu la délibération du Comité syndical du SCOTAT en date du 29/06/2017 ayant prescrit la révision du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise, approuvé le 27/02/2014 et défini les objectifs de cette révision ainsi que les objectifs et modalités de la concertation ;

- Vu la délibération du 24/02/2020 du Syndicat Mixte du SCOTAT ayant approuvé la révision du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise ;
- Vu la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg du 12/01/2023 annulant la délibération du 24/02/2020 du Syndicat Mixte du SCOTAT qui avait approuvé la révision du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise ci-avant ; et l'arrêt de la Cour d'Appel de Nancy en date du 21/03/2024.
- Vu la délibération du Comité syndical du SCOTAT en date du 27/03/2023 qui approuve le lancement de la procédure d'élaboration du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise et définit les objectifs et modalités de la concertation ;
- Vu la délibération du Comité syndical du SCOTAT en date du 09/12/2024 prenant acte du débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ;
- Vu la délibération du Comité Syndical du SCOTAT du 10 juin 2025 approuvant la modification du SRADDET
- Vu la délibération du Comité syndical du 30 juin 2005 arrêtant le projet d'élaboration du SCOTAT
- Vu le Bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;
- Vu le Dossier du projet de SCOT prêt à être arrêté et annexé à la présente délibération, lequel est composé notamment du PAS, du DOO et des Annexes conformément au Code de l'urbanisme ;

S&S&S&S

ARRETE

Article 1 : objet et date de l'enquête publique et manière dont cette enquête s'inscrit dans la procédure de révision du SCoT

L'enquête publique porte **sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise (SCOTAT)** arrêté par délibération du Comité Syndical du SCOTAT le 30 juin 2025. Le SCoT est un schéma fixant les objectifs et les orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire, avec lesquels devront être compatibles, notamment les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales, les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, ainsi que certaines opérations d'aménagement.

Cette enquête publique est organisée pour informer le public sur le projet de SCoT arrêté et recueillir ses observations et contributions. Elle est menée en vue de permettre au Comité Syndical du SCOTAT, autorité compétente en matière de SCoT, d'approver par délibération le

dossier de SCoT soumis à enquête, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats des consultations et de l'enquête publique.

Elle se déroulera **du mardi 18 novembre 2025 à 10 heures 00 au vendredi 19 décembre 2025 à 16 heures 30, soit 32 jours consécutifs.**

Article 2 : commissaire enquêteur

Par décision du 03/10/2025, la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné ***Monsieur Jean. ANNAHEIM*** en qualité de Président de la commission, Officier supérieur de l'armée de l'air retraité, demeurant 11 rue Winpfeling - 67600 SELESTAT ; ainsi que de ***Monsieur Laurent MULLER et Mme Yanina ISUANI*** en qualité de *membres de la commission, et Monsieur Alain GERRIET commissaire enquêteur suppléant.*

Article 3 : constitution du dossier d'enquête publique

Le dossier du SCOT est composé :

- d'une notice générale de l'enquête publique ;
- du projet de SCoT arrêté comprenant les pièces exigées par le Code de l'urbanisme, et notamment son évaluation environnementale et le résumé non technique ;
- d'un dossier administratif avec notamment des délibérations et le bilan de concertation relatifs à la présente procédure de révision ainsi que le présent arrêté portant organisation de l'enquête publique ;
- de l'avis de l'autorité environnementale ;
- de l'avis de la CDPENAF ;
- Les avis émis par les personnes publiques associées et consultées.
- du porter à connaissance de l'État.

Article 4 : siège de la présente enquête publique

Le siège de l'enquête est fixé au Syndicat Mixte du SCOTAT - 40 rue du Vieux Collège - CS 80535 - 57109 THIONVILLE Cedex 9.

Article 5 : consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique du projet de SCoT de l'Agglomération Thionvilloise sera consultable :

1) En format papier, dans les 7 lieux suivants, sauf les jours de fermetures exceptionnelles, aux heures d'ouverture habituelle :

- au siège de l'enquête, sis, Syndicat Mixte du SCOTAT, 40 rue du Vieux Collège - CS 80535 - 57109 THIONVILLE Cedex 9. Les heures d'ouverture habituelle sont du lundi au vendredi de 08h00-12h00 et 13h30 à 16h30.

- aux autres lieux ci-après :

Autres lieux	Adresse	Horaires d'ouverture au public
Communauté d'agglomération Portes de France Thionville	Espace Cormontaigne 4, avenue Gabriel Lippmann - CS 30054 ---57972 YUTZ Cedex	Lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h.
Communauté d'agglomération du Val de Fensch	1, rue de Wendel - BP 20176 57705 Hayange Cedex	Lundi au jeudi : 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Communauté de communes de Cattenom et environs	2 avenue du Général de Gaulle 57570 CATTENOM	Lundi - Jeudi : 8h-12h et 13h30-17h Vendredi : 8h-12h.
Communauté de communes de l'Arc Mosellan	8 rue du Moulin 57920 Buding	Lundi au jeudi : 9h00-12h00 et de 14h00-17h00. Vendredis de 9h00-12h00 et de 14h00-16h00.
Communauté de communes Du Bouzonvillois-Trois Frontières	3, Bis Rue de France 57320 BOUZONVILLE	Lundi, jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 Mardi : 9h30-12h00 / 13h30-17h00 Vendredi : 8h30-12h00
Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette	392 rue du Laboratoire 57390 Audun-le-Tiche	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

2) en version numérique :

- sur le site internet du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise à l'adresse suivante :
<http://scotat.proscot-eau.fr/>
- sur le site internet de l'enquête publique dématérialisée pour le SCoT de l'Agglomération Thionvilloise à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6794>

3) en accès sur un poste informatique au siège de l'enquête, à savoir au Syndicat Mixte du SCOTAT, 40 rue du Vieux Collège - CS 80535 - 57109 THIONVILLE Cedex 9.

Article 6 : transmission des observations et contributions du public

Le public peut transmettre ses observations et contributions selon les modalités suivantes :

- les registres d'enquête (à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur) qui sont prévus à cet effet aux lieux où le dossier d'enquête publique est consultable ;
- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Syndicat Mixte du SCOTAT - 40 rue du Vieux Collège - CS 80535 - 57109 THIONVILLE Cedex 9
- par courriel à l'adresse suivante : syndicat.scotat@scotat.fr
- les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6794@registre-dematerialise.fr
- pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6794>

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6794> et donc visibles par tous.

Article 7 : accueil du public

Le commissaire-enquêteur reçoit le public afin de recueillir ses observations et contributions (orales ou écrites) lors des permanences aux dates et lieux suivants :

Lieux	Adresse	Jours et horaires de permanence
Communauté d'agglomération du Val de Fensch	10, rue de Wendel - 57705 Hayange Cedex	Jeudi 04 décembre 2025 – de 14h30 à 16h30
Communauté d'agglomération Portes de France Thionville	Espace Cormontaigne 4, avenue Gabriel Lippmann - CS 30054 57972 YUTZ Cedex	Vendredi 19 décembre 2025 – de 10h00 à 12h00
Communauté de communes de Cattenom et environs	2 avenue du Général de Gaulle 57570 CATTENOM	Mardi 18 novembre 2025 – de 14h30 à 16h30
Communauté de communes de l'Arc Mosellan	8 rue du Moulin 57920 Buding	Mercredi 26 novembre 2025 – de 14h30 à 16h30
Communauté de communes du Bouzonvillois-Trois Frontières	3, Bis Rue de France 57320 BOUZONVILLE	Mercredi 26 novembre 2025 – de 10h00 à 12h00
Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette	390 rue du Laboratoire 57390 Audun-le-Tiche	Jeudi 04 décembre 2025 – de 10h00 à 12h00
Syndicat Mixte du SCOTAT	40 rue du Vieux Collège 57100 THIONVILLE	Mardi 18 novembre 2025 - de 10h00 à 12h00 Vendredi 19 décembre 2025 – de 14h30 à 16h30

Article 8 : clôture de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Ce dernier établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique, son analyse et présentant ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pendant un an à compter de sa remise par le commissaire-enquêteur :

- au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du SCOTAT - 15 route de Manom - CS 80535 - 57109 THIONVILLE Cedex 9 ;
- sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6794>

Une copie du rapport du commissaire-enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de Moselle, à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Article 9 : Personne responsable du projet de révision du SCoT et informations complémentaires

La personne responsable du projet de révision du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise est Monsieur Roger SCHREIBER, Président du Syndicat Mixte du SCOTAT.

Des informations complémentaires relatives au projet de SCoT et à l'organisation de la présente enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur Thierry CARRÉ, Directeur Général du Syndicat Mixte du SCOTAT :

- par voie postale à l'adresse suivante : 40 rue du vieux collège - CS 80535 - 57109 THIONVILLE Cedex 9
- par courriel à l'adresse suivante : syndicat.scotat@scotat.fr

Article 10 : mesures de publicité

Un avis au public pour l'ouverture de l'enquête est publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département : **le Républicain Lorrain et la Semaine**.

Il est rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les mêmes journaux.

Cet avis est également affiché au siège du syndicat mixte du SCOTAT, dans les communautés de communes et d'agglomération faisant parties du périmètre du SCOTAT, ainsi que dans les mairies et publié sur le site internet du SCOT.

Article 11 :

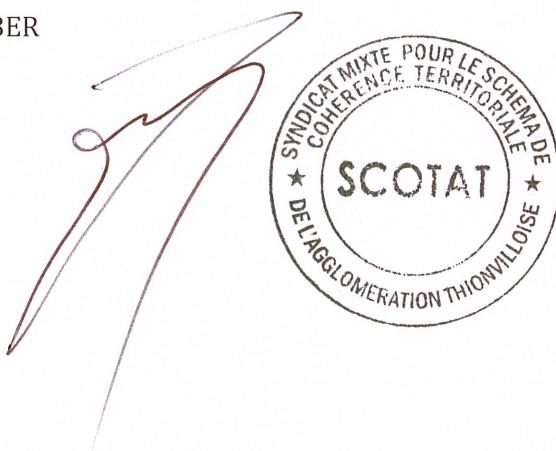
Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Moselle
- Monsieur le Préfet de la Meurthe et Moselle
- Mesdames et Messieurs les maires des communes couvertes par le SCOT
- Messieurs les Présidents des Communautés de communes et d'agglomération du SCOTAT
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de Moselle
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de Meurthe et Moselle
- Monsieur Jean. ANNAHEIM – président commission d'enquête
- Monsieur Laurent MULLER et Mme Yanina ISUANI en qualité de membres de la commission, et Monsieur Alain GERRIET commissaire enquêteur suppléant.

Fait à Thionville, le 14 octobre 2025

Le Président

Roger SCHREIBER



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

03/10/2025

N° E25000104 /67

La vice-présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 03/10/2025

Vu, la lettre enregistrée le 11 juillet 2025, par laquelle le Syndicat Mixte pour le schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération Thionvilloise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de schéma de cohérence territoriale arrêté sur le périmètre du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean ANNAHEIM est désigné en qualité de président de la commission d'enquête pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Laurent MULLER et Madame Yanina ISUANI sont désignés en qualité de membre de la commission pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Monsieur Alain GERRIET est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant de la commission d'enquête pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au Syndicat Mixte pour le schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération Thionvilloise, à Monsieur Jean ANNAHEIM, à Monsieur Laurent MULLER, à Madame Yanina ISUANI et à Monsieur Alain GERRIET.

Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2025.

La vice-présidente,



A. DULMET